

ROUSSEAU Jean-Pierre  
14 Le Vallon du Gault  
Saint Martin d'Arcé  
49150 BAUGE EN ANJOU

Tél 06 99 56 27 38

Maison Culturelle Grésillon  
Mr LO JACOMO François  
Conseil d'administration et sociétaire

Mesdames, Messieurs,

Je suis le propriétaire de l'étang du Tourniquet, qui longe au nord l'allée, appartenant au château Grésillon, qui mène au bois. Il y a environ deux ans j'avais émis le souhait, auprès de Mme HUET Jannick, de me rendre acquéreur de ladite allée.

Tout d'abord, je tiens à préciser la motivation de ma démarche, afin que chacun puisse appréhender la situation.

Je suis propriétaire de l'étang depuis 1999, après 2 années je me suis aperçu que l'entretien du chemin était inexistant, les résidents du château l'empruntait avec difficulté, et, autre élément important, des ronces et chardons (cette plante est considérée comme une mauvaise herbe nuisible à cause de sa forte prolifération et un arrêté préfectoral en vigueur dans plusieurs départements oblige à sa destruction).

Malgré des démarches infructueuses à l'époque, j'ai pris l'initiative de faire l'entretien dudit chemin afin de ne pas être pollué par de mauvaises herbes prohibées. Je précise que j'utilise mon matériel (débroussailleuse, tondeuse, carburant.....pour l'entretien). Donc, depuis près de 20 ans, également j'assainis le chemin, pour qu'il soit praticable aux piétons, en faisant une saignée pour que l'eau qui stagne au point le plus bas s'évacue dans le fossé m'appartenant.

Je pense que vous comprendrez aisément l'objet de ma démarche.

Dernièrement Mme HUET J. M'a relancé pour que je fasse une proposition de prix en vue d'étudier une éventuelle transaction. Suite à quelques échanges entre Mme HUET J. (surface du chemin) et Mr LO JACOMO F.

Ce chemin actuellement n'est pas praticable pour les véhicules légers, ni pour le transport du bois fait par Mr LIGEON A. qui doit emprunter l'allée principal du château.

Compte tenu de tous ces éléments je fais une proposition d'achat de 500€ (surface\*(moyenne prix terre agricole+prairie), avec un droit de passage réservé aux résidents du château.

Si toutefois, cette proposition ne retient pas votre attention, je vous propose de prendre un engagement écrit précisant que désormais, vous aurez la charge de l'entretien du chemin, sachant que toute présence de plantes prohibées risque de polluer mon terrain.

Sachez que je rendais ce service sans contrepartie, et qu'en retour, jamais la moindre marque de reconnaissance de quelque nature que ce soit, même que j'ai eu un reproche une année, d'avoir pris du retard dans l'entretien.

Soucieux de vivre dans un environnement agréable, sain et de bon voisinage, Mesdames et Messieurs, je m'en remets à votre bon sens.

Cordialement.

Saint Martin d'Arcé le 13 avril 2021

Jean-Pierre ROUSSEAU

